



## **Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze – n°6**

**Mai 2017**

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal [www.lamelouze.fr](http://www.lamelouze.fr)

Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr) et d'indiquer en objet « **bulletin municipal** »

### **Invitation à la commémoration du 8 mai 1945**

*La municipalité organise place de la mairie à 11 heures*

*une commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie*

*et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe*

*A la suite de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert à la population.*

### **DATES DES ELECTIONS**

**Elections présidentielles** : (horaire d'ouverture du bureau de vote de 8h00 à 19h00)

- *1<sup>er</sup> tour : dimanche 23 avril 2017*
- **2<sup>ème</sup> tour : dimanche 7 mai 2017**

**Elections législatives** :

- **1<sup>er</sup> tour : dimanche 11 juin 2017**
- **2<sup>ème</sup> tour : dimanche 18 juin 2017**

## **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

### **Recensement militaire**

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que le BAC ou le permis de conduire.

### **Carte Nationale d'Identité**

**Depuis le 7 mars 2017,**

il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (station biométrique). Il s'agit du même procédé que pour les passeports.

Pour Lamelouze, les stations des plus proches sont à la Mairie de La Grand Combe ou d'Alès sur RDV à Mairie'Prim. La présence du demandeur est exigée, même pour les mineurs à partir de 12 ans.

Le dossier est encore disponible en mairie, jusqu'à épuisement du stock.

### **Taux d'imposition des taxes directes locales :**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le maintien des taux qui restent identiques à 2015 et 2016.

### **Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 :**

Taxe d'Habitation : 9,82 %

Taxe Foncière Bâti : 12,91%

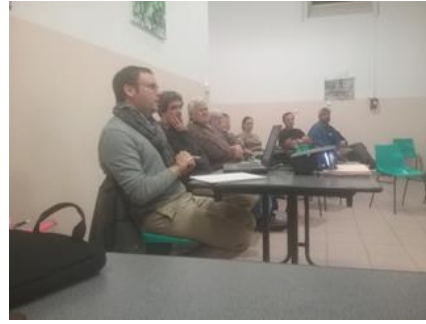
La Taxe Foncière Non Bâti reste inchangée à 79,85%

### **REVISION du PLU**

La décision de révision du PLU a été prise par le conseil municipal en date du 15 février 2017 venant annuler et remplacer la délibération du 4 avril 2016.

Elle se réalise dans le cadre d'un groupement de commande avec la commune de Cendras.

Une première réunion publique de lancement s'est tenue le 2 février 2017 à 18h, salle polyvalente à Lamelouze,



en présence de :

- Mme PROMAYON chargée de mission pour « Gard Durable » (représentant Mme NOGUIER, conseillère départementale en charge de Gard Durable).
- M. GAZABRE, urbaniste, pour le Bureau d'études Urbapro – Projets et Urbanisme - SETE

Deux ateliers participatifs s'inscrivent dans la démarche « GARD DURABLE » portée par le Conseil Départemental.

Les thématiques abordées durant les 2 ateliers sont sur les espaces naturels et agricoles, les paysages, les équipements publics, le stationnement, l'habitat, l'architecture etc...

Un panel citoyen composé de 10 personnes (5 femmes et 5 hommes) a été constitué.

Les deux réunions d'ateliers ont eu lieu les jeudi 16 mars et jeudi 30 mars 2017 à partir de 18h30 en salle polyvalente à Lamelouze.

La suite prévoit :

#### **Une seconde réunion publique :**

Pour la restitution des enjeux identifiés par le Bureau d'Etude et la présentation du travail en ateliers par les représentants du panel.

#### **Une 3ème réunion publique :**

Pour la restitution du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

#### **La 4ème réunion publique :**

Permettra la restitution du projet réglementaire : règlement, zonage et orientation d'aménagement et de programmation.

**A noter :** qu'une concertation spécifique avec les acteurs du monde agricole sera organisée afin d'intégrer ces enjeux particuliers.

Parallèlement des réunions de travail ont lieu avec les élus.

**L'ensemble de la documentation et l'avancée des travaux sont visibles :**

- sur le site « lamelouze.fr » ;
- par voie d'affichage à la mairie et au panneau situé sur la D432 en traversée du hameau des Appens ;
- par voie de presse ;
- et à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture au public, soit les mardis et jeudis matin de 8h à 12h.

**De plus, un registre de concertation** est ouvert à tous en mairie pour y déposer vos avis et vos questions sur le PLU. Ces commentaires seront analysés et si nécessaire intégrés au projet de PLU.

<b>TRAVAUX et ENTRETIEN</b>
-----------------------------

- **Le mur du Plô a été rehaussé de 50 à 60 cm,** ceci permet d'utiliser la fâisse située au-dessus sur toute sa longueur. Un mieux pour toutes les activités qui se déroulent sur ce terrain communal. Un grand merci particulièrement à Quentin SOUSTELLE et à Guillaume PLANTIER.



- **Le débroussaillage des routes communales a commencé !**
- **Deux adductions d'eau ont été réalisées.**

## **COUPE DE PINS AU BORD DES ROUTES COMMUNALES**

Les propriétaires de parcelles situées au bord des routes communales ont été sollicités par courrier, afin qu'ils coupent les pins. Ces derniers endommagent le revêtement.

## **REPLISSAGE DES PISCINES**

Merci de prévenir de votre intention de remplir votre piscine en téléphonant à la mairie, pour une meilleure gestion de la ressource en eau.

## **DEBROUSSAILLER EST UNE OBLIGATION LEGALE**

Conformément à la législation en vigueur, (cf. la documentation du site [www.gard.fr](http://www.gard.fr)) et du règlement du Plan Local d'Urbanisme de notre commune,

Je vous rappelle l'obligation de débroussailler **dans un rayon de 50 mètres autour de vos constructions** et de maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

**Cette année, l'usage du feu a été interdit par arrêté préfectoral depuis le 15 juin au 15 septembre 2017. Il faut passer en mairie pour obtenir une déclaration de brûlage.**

**Le civisme de chacun apporte bien être et sécurité à tous !**

## **ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS**

### **Ce qui change avec le passage à l'AGGLO**

Comme toujours, les encombrants doivent être déposés **IMPERATIVEMENT** à côté des containers jaunes et verts **le deuxième mercredi du mois UNIQUEMENT, pour le passage le jeudi.**

**Chacun doit dorénavant INDIVIDUELLEMENT téléphoner au : 0800 540 540 pour signaler le dépôt.**

**Pour rappel : les services de ramassage ne peuvent intervenir que sur le domaine public (routes départementales et communales)**

**Le dépôt en déchetterie de l'Habitarelle ( LES SALLES DU GARDON) est ouvert.**

(Horaires d'été – d'avril à octobre):

du lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

le Samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Tel : 04 66 54 86 02**

**Tel de la plate-forme des encombrants d'Alès-Agglomération : 0 800 77 57 67 (appel gratuit)**

### Au col de la Baraque



Seize pneus ont été déposés dans la nuit du 16 au 17 avril à côté de l'endroit où se trouvent les bennes à déchets !

Ceux-ci ne sont pas récupérés par le ramassage des encombrants, ni par la déchetterie. Leur recyclage a un coût !

### **UN PEU PLUS LOIN DANS LA VALLEE...**

#### **Le Centre d'Interprétation du Territoire « Biosphéra »**

Inauguré tout début décembre 2016 !

Un article du Parc National des Cévennes :

« Porté par le Pays Grand'Combien, ce projet a reçu le soutien de l'Etat, de la Région, du Département, du Parc national des Cévennes, du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, de la commune de Cendras.

Aux portes d'Alès, Biosphéra offre un nouveau concept au service de la valorisation des patrimoines naturels et culturels des Cévennes. A la fois vitrine et laboratoire du développement durable, ce centre d'interprétation sensibilise les citoyens aux enjeux et aux actions menées sur ce territoire reconnu depuis 1985 Réserve de Biosphère par l'UNESCO.

Dans les vallées cévenoles, la biodiversité du territoire repose sur une activité humaine diversifiée et de faible intensité, qui favorise le maintien ou la restauration des milieux ouverts, contribue à la préservation d'espèces rares ou protégées, végétales et animales. Le parcours en visite libre retrace l'évolution de ces relations homme-nature au fil du temps, avant d'aborder le développement durable aujourd'hui.



Le site de Biosphera comprend une salle d'exposition permanente, un lieu d'exposition temporaire en accès gratuit, une salle de projection-conférence, et une salle d'animations.

Les technologies numériques y seront pleinement utilisées au service des visites et des ateliers pédagogiques, ce lieu s'adressant principalement au public scolaire. »

**Il est ouvert au public :**

Le lundi et jeudi après-midi (14 h à 17 h)

Le vendredi matin (9 h à 12 h)

L'accueil des groupes s'effectue sur RDV en semaine. Possibilité de faire une visite commentée.

**Tarifs :**

**Espace d'exposition temporaire : GRATUIT**

**Espace muséographique : 5 euros (tarif réduit : 3 euros)**

**Prêt de tablette numérique pour compléter la visite (en échange d'une carte d'identité)**

18, rue Vincent Faïta - 30480 Cendras - tel : 04 66 07 39 25

**TRES BIENTÔT sur:** [www.biosphera-cevennes.fr](http://www.biosphera-cevennes.fr)

**Restaurant scolaire de Cendras :**

Depuis fin 2016, les enfants qui fréquentent les écoles maternelle et primaire de Cendras profitent d'une restauration scolaire au sein de Centre Social Lucie Aubrac. L'élaboration des repas se fait sur place avec des produits dont la quasi-majorité est locale. Cela permet d'offrir aux enfants une alimentation équilibrée, saine et de qualité.

**Dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte:**

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a obtenu une enveloppe de subvention conséquente de la part du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. A ce titre, la commune sera subventionnée à 80% pour la construction d'un hangar pour stocker les copeaux de la chaufferie communale.

## EPISODE NEIGEUX

**DU 26 AU 29 JANVIER 2017**



La commune a été privée d'électricité pendant 36 heures. Les routes très glissantes malgré le déneigement des engins du département. Merci à Jean-Luc CHABROL, Thierry SOUSTELLE et à Quentin SOUSTELLE pour leur disponibilité ! Heureusement aussi la solidarité entre voisins est toujours forte !

Certains habitants ont fait la une sur TF1.

## ANIMATIONS

### **REPAS DE CHASSE DE L'AMICALE LAMELOUZE-SOUSTELLE**

Le samedi 4 février, l'équipe a fêté la fin de la saison de chasse lors d'une soirée conviviale.





## **TOURNAGE DU FILM « LA CHAIR » sur les communes de LAMELOUZE et SOUSTELLE**



Ce film a été réalisé avec le soutien de la Région Occitanie et de Leader Alès.

Pour le tournage, Julien Noël, jeune metteur en scène, s'est rapproché de la municipalité et a proposé à l'équipe de chasseurs de l'Amicale Lamelouze-Soustelle de participer en tant que figurants.

La salle polyvalente a été mise à disposition des comédiens pour le temps du tournage. Chasseurs et chiens se sont prêtés au jeu. Les chasseurs ont découvert les dessous du tournage avec étonnement et curiosité.

Une quarantaine de personnes sont venues à la présentation du film en avant-première, le samedi 4 mars en salle polyvalente de Lamelouze.



La salle enthousiaste a posé de nombreuses questions à Julien Noël lors du verre de l'amitié, offert par le président, partagé après la projection. Le 25 mars, « La Chair » était à l'affiche du Festival du Cinéma d'Alès « Itinérances ».

Bon vent à Julien NOËL et à son équipe pour la suite de ses projets.

### **INFORMATIONS DE L'ETE**

#### **VISTE DU PONT DU GARD**

Chacun prendra rendez-vous directement sur le site : <http://www.pontdugard.fr>

## SUR LE TERRAIN DU PLÔ.....ET AUX ALENTOURS

- **SAMEDI 27 MAI : CONCERT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA GRAND COMBE DONNERA UN CONCERT A 18H.**
- **SAMEDI 10 JUIN : FETE DE LA TRANSHUMANCE AUX AYRES**
- **SAMEDI 8 JUILLET : REPAS DES CHASSEURS DE L'AMICALE LAMELOUZE-SOUSTELLE – MIDI ET SOIR – OUVERT A TOUT LE MONDE**
- **SAMEDI 15 JUILLET : FÊTE DE LAMELOUZE**  
CONCOURS DE BOULES – SOIREE MUSICALE
- **SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUILLET: FÊTE DE SAINT MARTIN DE BOUBAUX**
- **DIMANCHE 13 AOUT : LE MARCHE ESTIVAL DE LAMELOUZE**

**Producteurs et des artisans locaux, professionnels et amateurs et écrivains sont conviés !**  
Ce sera une année encore l'occasion de vous faire connaître, de découvrir, d'échanger et de partager autour de vos passions.

**Un vide-grenier viendra compléter cette manifestation.**

**Une restauration est organisée sur place à base de produits locaux.**

Seriez-vous intéressés pour participer à cette journée sur un terrain ombragé?

**Dans ce cas, merci de nous contacter rapidement :**

En mairie au 04 66 34 06 77 (mardi et jeudi)  
ou par mail : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr)  
en nous précisant toutes vos coordonnées.

Nous vous enverrons alors les fiches d'inscription officielles. (**Emplacement gratuit**)

**Les organisateurs :** Mme Françoise Bruguière, M. Jean-Pierre Soustelle, la municipalité de Lamelouze

<b>ETAT CIVIL</b>
-------------------

**Naissances :** Tilouan KLEIN - est né le 2 janvier 2017

Ysé SAUZEREAU –ROUGE – est née le 9 janvier 2017

**Décès :** Madame Bernadette Pinel épouse STOCKLI – 5 mars 2017

## **LES ADRESSES UTILES :**

### **MAIRIE DE LAMELOUZE :**

**Ouverture au public :** mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : [communedelamelouze@orange.fr](mailto:communedelamelouze@orange.fr)

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58

09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15

04 66 86 74 86

### **ALES AGGLOMERATION :**

Bâtiment ATOM E – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

### **SAMU : 15**

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

### **POMPIERS : 18 ou 112**

### **POLICE SECOURS : 17**

**En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....**

### **EDF : pour les particuliers**

**En cas de panne :** tel : lundi au samedi, de 8h à 21h au 09 69 32 15 15 (**appel non surtaxé**).

### **CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)**

Tel : 04 66 78 69 82

### **MAISON MEDICALE (Alès) :**

Tel : 04 66 61 95 18

43 boulevard Gambetta - 30100 Alès

### **GENDARMERIE (La Grand Combe) :**

Tel : 04 66 34 06 08